

*L'écologie qui agit*

## FORMATION CHASSE A L'ARC

Vous souhaitez participer à une session de formation à la chasse à l'arc.

Pour que votre demande d'inscription soit prise en compte, merci d'envoyer votre dossier complet à :

**Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne**  
**Rue de la Prunelle**  
**BP 214**  
**22192 PLERIN CEDEX**

Ce dossier doit contenir :

- le **CERFA complété** de "demande d'inscription pour une formation à la pratique de la chasse à l'arc";
- une **photocopie de votre pièce d'identité** (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport, livret de famille à jour)
- un **chèque de 50€** libellé à l'ordre de la **FRC Bretagne** (le chèque n'est encaissé qu'après la formation à laquelle vous aurez participé) ;
- une **enveloppe libellée** à votre adresse et **affranchie** au tarif en vigueur.

**Si vous souhaitez effectuer du covoiturage pour vous rendre sur le lieu de formation, merci de nous indiquer votre numéro de téléphone.**

Un mois avant la formation, vous recevrez par la poste une **convocation**. Sans convocation, vous ne pouvez venir à une formation.

Merci de nous

retourner le talon détachable par courrier à la Fédération Régionale des chasseurs de Bretagne ou par mail à l'adresse suivante : [frcbretagne@chasseurdefrance.com](mailto:frcbretagne@chasseurdefrance.com)

**Si vous ne résidez pas en Bretagne ou n'êtes pas adhérent à l'une des Fédérations Départementales des Chasseurs bretonnes** et que vous souhaitez vous inscrire à une session de formation à la chasse à l'arc, contactez la Fédération Régionale des Chasseurs.

